

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Séance du 29 juin 2020

Le lundi 29 juin 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
23 juin 2020

Date d'affichage
1^{er} juillet 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Josette FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(s) : Margaux HELQUE

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Semya WATBLED AJMI

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS MOBILISES FACE A LA CRISE SANITAIRE :

Le Maire informe les conseillers que la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux personnels particulièrement mobilisés pendant la crise.

Cette prime a vocation à valoriser les agents qui se sont trouvés en situation de travail opérationnel, exposés éventuellement à du public et donc non confinés.

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 est venu préciser les modalités de ce versement aux agents qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Les employeurs des collectivités territoriales sont libres de déterminer le montant de cette prime, dans la limite de 1000 €, ainsi que les modalités de versement.

A l'instar de ce qui a été fait sur certaines communes alentour, il est proposé au Conseil de verser une prime aux agents dont la présence sur site a été rendue obligatoire pour assurer le fonctionnement des services essentiels de la commune.

Il est proposé au Conseil de verser aux agents concernés une prime de 17,5 € net par tranche de 3,5 heures de travail en présentiel, sur la période correspondant au confinement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :

Elodie BEY :	736,25 €	(correspondant à 147,25 heures travaillées en présentiel)
Bernadette GIRAUD :	750 €	(correspondant à 150 heures travaillées en présentiel)
Elodie GRASSOT :	752,50 €	(correspondant à 150,5 heures travaillées en présentiel)
Jacky CHAPILLON :	805 €	(correspondant à 161 heures travaillées en présentiel)
Philippe MORIN :	807,5 €	(correspondant à 161,5 heures travaillées en présentiel)
Hervé REY :	20 €	(correspondant à 4 heures travaillées en présentiel)
Julian FRANCOIS :	168,75 €	(correspondant à 33,75 heures travaillées en présentiel)
Jean-Paul EYMERY :	20 €	(correspondant à 4 heures travaillées en présentiel)
Corinne ROUSSET :	10 €	(correspondant à 2 heures travaillées en présentiel)

Isabelle NUGIER :	165 €	<i>(correspondant à 33 heures travaillées en présentiel)</i>
Patricia VERNET :	11,25 €	<i>(correspondant à 2,25 heures travaillées en présentiel)</i>
Céline BARRUYER :	15 €	<i>(correspondant à 3 heures travaillées en présentiel)</i>
Agnès BUSCA :	10 €	<i>(correspondant à 2 heures travaillées en présentiel)</i>

Pour un montant total de 4271,25 €

Cette prime sera versée en une fois, sur la paie du mois de juillet 2020.
Elle est exonérée d'impôts sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

DECIDE d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

DECIDE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Le Maire d'Allex, G. CROZIER

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Allex, Drôme. The stamp contains the text "MAIRIE D'ALLEX" at the top and "DROME" at the bottom, with a central emblem. A black ink signature, which appears to be "G. Crozier", is written over the stamp.